



Préavis de grève

La direction de Radio France persiste à vouloir supprimer les journaux et flashes d'information de France Musique et le journal de 22h00 de France Culture. Lors de la négociation du préavis de grève du jeudi 29 juin, elle a avancé l'idée de simplement maintenir des "titres d'information" le matin sur France Musique pour, dit-elle, répondre à ses obligations en matière d'information sur une radio nationale. Des titres produits et réalisés par qui ?

La direction ne souhaite pour le moment pas répondre à cette question.

Ces titres seraient un grand recul par rapport à l'offre existante et ne suffiraient pas à répondre à l'obligation de diffuser "**chaque jour et de manière régulière des bulletins et journaux d'information**" tel que stipulé dans le cahier des missions et des charges de Radio France.

Pour France Culture, un journal de l'économie de 3 à 4 minutes sera diffusé le matin. Cette nouveauté ne compense pas la suppression d'un journal de 15 minutes à 22 heures qui est depuis de nombreuses années un des rendez-vous d'information important de la radio.

Les intentions de la Direction des Antennes de Radio France ne sont toujours pas clairement, voire pas du tout, exprimées.

En conséquence, les syndicats **CFDT, CGT, FO, SNJ, SUD et UNSA** appellent donc l'ensemble des salariés à cesser le travail **le jeudi 6 juillet 2023 de 00h00 à minuit**.

- Pour le maintien des journaux de France Musique réalisés par la rédaction de France Culture-Musique.
- Pour le maintien du journal de 22h00 de France Culture.
- Pour le maintien des postes d'assistants et de techniciens nécessaires à la conduite de ces journaux.
- Pour le maintien des effectifs de la rédaction.

Pour la CFDT :

Pour le SNJ :

Pour la CGT :

Pour SUD :

Pour FO :

Pour l'Unsa :